



LES LIVRES BLEUS

Sont-ils assez dédaignés, assez conspués, assez outragés,—car on les déchire à loisir —ces pauvres livres bleus !

Vous connaissez tous, n'est-ce pas, les victimes dont nous déplorons le traitement ? Nous parlons des rapports annuels que chaque ministère des gouvernements fédéral et provinciaux adresse, revêtus de la signature ministérielle, à Son Excellence le Gouverneur-Général et aux Lieutenants-Gouverneurs.

Ces documents sont des pièces officielles faisant foi, et qui renferment, détaillées et complètes, toutes les mesures des diverses branches du service public.

Leur collection constitue le bilan des affaires du pays ; c'est comme le Grand Livre de la Puissance, au moyen duquel chaque citoyen peut connaître et contrôler les opérations de l'Etat.

Ainsi que tout fonctionnaire, ils portent un uniforme, dont la couleur varie suivant les pays : le bleu est la couleur des nôtres.

Lorsque vous pénétrez dans la bibliothèque d'un homme public, d'une administration ou d'un particulier, s'il est un rayon poudreux, un amoncellement informe de volumes, dont les pages mutilées servent à toutes sortes d'usages domestiques, lisez le titre en l'absence de la couverture, et vous vous convaincrez que l'ouvrage appartient à la série des livres bleus.

D'où vient ce dédain, à quelles causes attribuer l'indifférence qu'on leur témoigne ?

Est-ce à la nature des sujets ? Evidemment non, puisque ce sont des matières qui intéressent, au point de vue politique et financier, privé et social, chaque électeur, chaque contribuable, tout chef de famille, tout citoyen.

Serait-ce dû à la forme, au style des rapports ? pas davantage, car leur rédaction est l'œuvre d'hommes instruits, de sous-commissaires consciencieux, dont le travail, loin de se proposer le triomphe d'une théorie à l'aide des artifices du langage, ne se préoccupe au contraire que de l'intelligible division des sujets, de la clarté de la phrase et de la propriété des termes.

Nous admettons volontiers que le style se ressent quelque peu de l'atmosphère officielle ; on ne trouve point là l'originalité de l'idée, le pittoresque du mot, l'allure libre et preste d'un récit ; mais point n'est besoin de ces conditions en semblables ouvrages. L'exactitude des faits, l'abondance des renseignements, l'habile disposition des détails, quelques jugements

généraux formulés avec sobriété : telles sont les qualités de ces productions annuelles.

Et nos œuvres officielles laissent peu à désirer sous ce rapport.

Pourquoi les consulte-t-on si peu ? d'où vient la négligence qu'on leur montre, l'oubli où ils tombent ?

Ils contiennent cependant l'inventaire de nos richesses actuelles ; par eux l'on peut ressusciter le passé et jusqu'à un certain point prédire l'avenir.

N'est-il pas étrange que l'on s'inquiète si peu de leur contenu, et que l'on fasse tant de cas de la bonne aventure d'une tireuse de cartes ou du vieux fer à cheval trouvé sur un chemin ?

Habitude, préjugé, routine, sont les motifs auxquels nous obéissons de préférence, tout en croyant céder aux suggestions de l'expérience et de la raison.

Quoi de plus intéressant pour nous, par exemple, que de connaître l'étendue, le nombre, la nature de nos propriétés !

Chaque contribuable en somme a le droit de se dire légitimement possesseur d'une fraction du domaine public.

En empruntant quelques chiffres au rapport du Commissaire des terres de la Couronne, nous commencerons une partie de l'inventaire de nos biens et de nos ressources.

Supposons que, dans chaque famille, il existât un livre de compte où l'on inscrirait chaque année les dépenses et les recettes domestiques. On saurait en le consultant l'état des affaires n'est-ce pas ? Eh bien ! pour la Province de Québec, pour la Puissance entière ces livres existent, et en feuilletant aujourd'hui un de ces livres particuliers, nous allons établir notre situation.

D'abord l'étendue de notre domaine, disponible, arpenté, comprend 6,358,312 acres. Un assez joli lopin de terre, on en conviendra. Durant les douze mois de l'année expirée le 30 juin 1874, on a vendu 162,730 acres, qui ont produit une somme de \$60,597,22, sur laquelle, y compris les arrérages d'anciennes ventes, on a touché \$47,480,92

Les concessions gratuites faites en faveur des chemins de colonisation comprennent 49 lots, d'une superficie totale de 4,271 acres.

En outre, 26,423 acres de terre ont été mis en réserve pour subvenir aux fins des sociétés de colonisation.

Les bois et forêts, notre principale source de revenu, ont rapporté de 1873-74 la somme de \$527,976,87.

Enfin les recettes totales comprenant l'argent perçu sur les terres du clergé, les biens des Jésuites, la seigneurie de Lauzon et le domaine de la Couronne de la Province de Québec, s'élèvent à \$625,206.90.

Une manœuvre déplorable, celle de s'emparer, sous prétexte de colonisation, de grandes étendues de terres dont on voudrait seulement exploiter les bois, a été arrêtée par certaines mesures administratives, et dans quelques localités par la suspension des ventes. On ne saurait trop louer pour ce fait la prudence et la sévérité du Commissaire.

Voici les termes mêmes du rapport à ce sujet :

“ Dans la plupart des agences de notre Province, l'accroissement de la valeur du bois de commerce a donné lieu à une augmentation considérable dans la demande des terrains, de la part de personnes voulant les acheter sous prétexte de colonisation, mais, en réalité, ne cherchant qu'à s'emparer du bois qui s'y trouve et qui prennent tous les moyens d'éluder la loi et les règlements pour parvenir à leur but. Il a fallu, de la part des agents, l'exercice de beaucoup de discrétion pour distinguer entre le véritable colon et ces personnes.”

Les arpenteurs ont mesuré 118,979 acres et cela dans des localités éloignées, le long du St. Maurice, dans le comté de Rimouski, la Seigneurie de Pabos, sur les bords du lac St. Jean, etc.

Mais l'opération la plus importante a été la continuation de la série des levés de plans de nos grandes rivières.

Il serait trop long de mentionner ici les divers travaux des explorateurs, mais parmi ces derniers, nous ne pouvons résister à la tentation de citer les conclusions du rapport de M. P. H. Dumais, A. P., qui, durant l'hiver dernier, a fait le levé des plans des rivières Ouiatchouan, Croche, Petit-Bostonnais, Ouiatchouanish, et partie de la rivière Batiscan, ainsi que les lacs Bouchette, Edouard et des Commissaires.

Ce qui donne une haute portée à ce rapport, c'est l'étude que M. Dumais a faite des vallées, des rivières nommées plus haut, et la constatation des facilités existantes pour la construction d'un chemin de fer entre le lac St. Jean et la Tuque, sur le St. Maurice ; et de ce dernier point, jusqu'à la rivière Batiscan, en opérant la descente par la vallée du Petit-Bostonnais.

Écoutez sur la praticabilité et les avantages d'un projet qui intéresse notre réseau de voies ferrées actuellement établies, les remarques sagaces d'un homme dont le rapport indique des connaissances pratiques et un esprit cultivé :

“ L'ensemble des explorations faites dans cette partie du territoire du lac St. Jean et du St. Maurice donne une idée assez juste

de l'importance relative de ces deux vallées, au point que l'on peut dire que l'une est presque la continuation de l'autre, tant sont insignifiants les obstacles qui se présentent entre elles. Les secrets de la géologie pourraient peut-être nous dire la date de leur séparation, car le lac St. Jean a dû, dans les temps reculés, décharger ses eaux dans le St. Maurice par la rivière Croche.

“ On peut certainement supposer que les terres que nous cultivons aujourd'hui dans le comté de Chicoutimi étaient autrefois le fond de ce lac, et que la belle et fertile vallée de la Croche servait de passage à ses eaux vers le St. Laurent par une voie toute opposée à celle qu'elles suivent maintenant, et se mêlaient aux eaux du St. Laurent plus intimement qu'elles le font à Tadoussac. Cela suffit pour démontrer grandement que la vallée du lac St. Jean n'est pas un bassin sans issue vers l'ouest, comme on l'avait cru d'abord, entourée de toutes parts par la chaîne élevée des Laurentides, qui rendait l'ouverture des communications très-difficiles et impossibles surtout par voie ferrée, et isolait notre belle vallée de celle du St. Laurent et du St. Maurice par un espace de plus de cent milles de terre ingrate et stérile, entièrement impropre aux fins de la colonisation.

“ Nous avons nous-même traversé les Laurentides plusieurs fois dans des endroits reconnus les moins difficiles et les plus avantageux, mais chaque fois nous avons acquis la certitude que ce vaste pays était uniquement propre à la chasse et à la pêche, convaincu en même temps de l'impossibilité d'y placer une voie ferrée, hormis d'y semer des millions.

“ Aujourd'hui, mettant en regard les explorations passées que nous avons faites et celles du moment, le contraste nous rassure. Je vois une descente douce et presque sans obstacle vers le St. Laurent, côtoyant des montagnes et des précipices que nous regardions comme notre seule voie possible.

“ Nous y voyons aussi un terrain peu accidenté, bien propre à la culture et couvert de magnifiques bois de construction, avec facilités de transport ; un terrain capable de recevoir et d'établir une population de plusieurs milliers d'âmes ; de nombreux pouvoirs d'eau disposés ici et là pour l'utilité et l'industrie de cette population ; un terrain qui peut permettre d'y poser un chemin de fer à une hauteur de plus de 1,000 pieds au-dessus du tracé actuel, et surtout traversant une région fertile qui ne demande que des bras pour la cultiver et pour devenir riche et prospère.

“ Les vallées de Ouiatchouan, Bostonnais Batiscan, Petit-Bostonnais et de la Croche que j'ai explorées, contiennent près d'un million d'acres de terre arable avec un demi-million d'acres que renferme encore le comté de Chicoutimi. C'est bien plus que suffisant pour intéresser le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser et aider en même temps l'établissement du vaste domaine que la province de Québec renferme, et qui peut si bien contribuer à son agrandissement et à sa prospérité.”

A la suite et comme le couronnement de ces travaux, le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne nous apprend que l'établissement de la ligne frontière, entre l'extrémité nord-ouest de notre province et l'extrémité nord-est d'Ontario, depuis la pointe supérieure du lac Temiscamingue jusqu'à la hauteur des terres séparant les eaux qui se déversent dans le